



**SITE INTERNET**  
<http://www.sppuqtr.ca>

Volume 09 / no 03 / 21 juin 2006

## Bonnes vacances!

**Michel Volle**  
professeur au Département de  
psychologie et président du  
SPPUQTR



**F**idèles à la tradition syndicale, les membres du Comité exécutif se sont réunis les 12 et 14 juin derniers pour faire le point sur la dernière année universitaire et adopter le plan d'action 2006-2007. Les officiers ont également profité de cette occasion pour réévaluer le fonctionnement du Syndicat et finaliser la proposition budgétaire qui sera déposée à l'assemblée générale de septembre prochain. Il fut aussi question du cheminement à suivre pour bien enclencher les échanges pour le renouvellement de la convention collective qui vient à échéance en septembre 2007.

Le 15 juin, le Comité exécutif avait invité les délégués syndicaux et les directions de département à échanger sur la consultation départementale du rapport sur l'équité de la tâche, du projet de restructuration administrative de l'UQTR et du processus d'évaluation des professeurs (voir le texte du VPRT). Les échanges furent fort intéressants et très fructueux. Nous retrouverons dans le plan d'action syndical des éléments de ces discussions.

Enfin, le 19 juin, l'Intersyndicale des personnels rencontrait les membres du conseil d'administration de l'UQTR afin de souligner la fin de la session. La rencontre qui se voulait informelle et ne visait qu'à établir un premier contact a tout de même permis de discuter, de façon très intéressante, de la présence des femmes dans les instances universitaires et du rapport de la Commission spéciale multipartite sur l'identification des secteurs d'excellence à l'UQTR. Une activité à répéter.

À la veille de la période estivale, je profite de ce dernier numéro du *Point d'ancre* pour vous souhaiter de bonnes vacances (si vous en prenez). J'espère que vous saurez trouver les moyens et les occasions qui vous permettront de récupérer les énergies nécessaires permettant d'accomplir votre lourde tâche de chercheur et d'enseignant.

**Le Secrétariat syndical sera fermé  
du 26 juin au 18 août.**



**L'Intersyndicale des personnels (IPUQTR)  
rencontre les membres du conseil d'administration  
de l'UQTR**



# Restructuration administrative (suite)

## Lettre de l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR au Recteur

L'Intersyndicale des personnels de l'UQTR (IPUQTR) regroupe le Syndicat des employés et des employées de soutien, le Syndicat des chargés de cours et le Syndicat des professeurs et des professeuses.

Lors d'une récente rencontre, il fut longuement question du projet de restructuration administrative de l'UQTR.

Voici la lettre que les présidents et présidentes de l'IPUQTR ont adressé au Recteur :

Trois-Rivières, 6 juin 2006

Monsieur Ghislain Bourque  
Recteur  
Université du Québec à Trois-Rivières

### **Objet :** Restructuration administrative de l'UQTR

Monsieur le Recteur,

L'Intersyndicale des personnels de l'Université du Québec à Trois-Rivières (IPUQTR) a eu récemment l'occasion de discuter de votre projet de restructuration administrative pour l'UQTR.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'UQTR a connu plusieurs réformes au cours de la dernière décennie. Chacune a été précédée d'une consultation de la communauté universitaire et a entraîné un accroissement des coûts reliés à la gestion. Comme tout reste perfectible, nous n'avons pas d'objection à rediscuter de la meilleure structure de gestion dont pourrait se doter notre institution. Il faut toutefois y mettre le temps, bien établir et faire connaître les objectifs poursuivis et, bien sûr, étayer l'argumentaire.

Si l'on compare les performances des autres universités québécoises en recherche, nul doute que l'UQTR doit s'interroger sur les améliorations qu'elle peut apporter à l'environnement de ses professeurs-chercheurs. Mais, est-ce que la structure administrative fera vraiment la différence? D'autres universités y sont parvenues sans scinder administrativement l'enseignement et la recherche. Ne serait-il pas souhaitable de suivre cette voie?

Les restructurations administratives antérieures de l'UQTR ont trop souvent été guidées par des considérations individuelles et ont alourdi le processus décisionnel. Les mandats de certains cadres supérieurs se terminent bientôt. Ne serait-ce pas un temps propice à la réévaluation de la situation? De plus, il est crucial d'appliquer les règles qui prévoient que les personnels, les associations et les syndicats doivent être consultés sur la nomination de ces derniers.

L'Intersyndicale des personnels de l'UQTR vous demande donc de poursuivre vos consultations et de prendre le temps qu'il faut pour dégager un consensus. Aucune urgence ne pourra être

invoquée afin de justifier l'introduction d'un organigramme inadéquat.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments distingués.

## Résolution du Conseil syndical du SPPUQTR (25 mai 2006)

CONSIDÉRANT le projet de restructuration administrative proposé par le recteur Ghislain Bourque;

CONSIDÉRANT la pertinence d'accorder plus d'emphase au développement de la recherche à l'UQTR;

CONSIDÉRANT que d'autres universités québécoises ont réussi à accroître les subventions de recherche sans scinder administrativement la recherche et l'enseignement;

CONSIDÉRANT qu'il est important de rappeler que l'enseignement et la recherche sont des parties intégrantes du travail du professeur d'université;

CONSIDÉRANT la fin imminente des mandats du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, du vice-recteur aux ressources humaines et secrétaire général et directeur des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT la nécessité de tenir auprès des professeurs une consultation pour la désignation d'un vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ou d'un éventuel vice-recteur à la formation initiale;

CONSIDÉRANT l'absence d'un décanat de la gestion des ressources professorales dans la restructuration proposée;

CONSIDÉRANT les nombreux changements apportés à la structure administrative de l'UQTR au cours de la dernière décennie;

CONSIDÉRANT que les coûts de gestion de l'UQTR ont augmenté considérablement depuis 1999-2000;

CONSIDÉRANT l'obligation d'amender la convention collective des professeurs lors de l'implantation de tout projet de restructuration ayant des répercussions majeures sur ladite convention;

CONSIDÉRANT les délais de consultation trop courts;

CONSIDÉRANT l'avis du Comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeuses;

CONSIDÉRANT l'avis des délégués syndicaux;

**SURMOTIOND'UNEMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU** à la majorité

- de rejeter, dans sa forme actuelle, le projet de restructuration administrative de l'UQTR proposé par le Recteur;

- d'inviter ce dernier à poursuivre les consultations et les discussions sur la restructuration administrative de l'UQTR.

## Position du Comité exécutif du SPPUQTR

Le 7 juin, les officiers du Comité exécutif ont rediscuté de la question et convenu d'élaborer un projet d'organigramme qui pourrait correspondre aux commentaires formulés au Conseil syndical.

Il fut alors convenu de discuter de ce projet lors de la journée d'information des délégués syndicaux et des directions de département le 15 juin.

# Session d'information des délégués syndicaux

**Alain Chalifour**  
professeur au Département de  
mathématiques et informatique  
et premier vice-président aux re-  
lations de travail du SPPUQTR



Chaque année, à la fin de la session universitaire, le Syndicat des professeurs et des professeurs de l'UQTR, organise une réunion spéciale du Conseil syndical à laquelle sont invitées les directions de département. La rencontre, qui a eu lieu le 15 juin dernier à l'Hôtel du Roy, a permis aux quarante délégués et directeurs de département présents, d'échanger sur des thèmes d'actualité.

## Rapport sur l'équité de la tâche

Le conseiller aux affaires universitaires, Alain Gamelin, a présenté le résultat du sondage syndical portant sur le rapport du Comité paritaire sur l'équité de la tâche du professeur d'université. Onze départements ont, à ce jour, répondu au sondage. Vous trouverez ci-joint le résultat de ce sondage. Les résultats à chacune des questions sont pondérés par le nombre de professeurs de chaque département et par département afin de tenter de refléter les positions départementales tout en tenant compte de leur taille.

À la lumière des résultats, nous pouvons constater qu'une majorité de départements et de professeurs sont plutôt défavorables aux principales recommandations du rapport, sauf sur le partage des dérogations et des primes reliés à la direction pédagogique. Par ailleurs, une très grande majorité de professeurs appuierait une démarche du Syndicat, lors de la prochaine négociation, visant à augmenter le nombre de dérogations dédiés à la direction. Le vice-président aux relations de travail a, par la suite, animé une période de discussion sur ledit rapport.

Il ressort clairement de cet intéressant débat que les participants reconnaissent les besoins en dérogations des départements ayant un nombre élevé de professeurs et d'étudiants. Par ailleurs, les professeurs reconnaissent aussi que les autres départements ont besoin des ressources actuelles pour assurer le développement de leur département. Une recherche de l'équité à cet égard est souhaitable, non pas par l'attrition, mais par l'allocation de ressources supplémentaires. Certains départements ont fait valoir que d'autres variables (laboratoires d'enseignement et de recherche, pédagogie particulière, recrutement, etc.) n'avaient pas été prises en compte par les auteurs du rapport du comité. Le Syndicat a signalé que le VRER avait, à une époque peu lointaine, la possibilité de distribuer un certain nombre de dérogations discrétionnaires supplémentaires pour satisfaire à de telles demandes.

## Restructuration administrative

Le second thème de discussion portait sur le projet de restructuration administrative proposé par le recteur Ghislain Bourque. Le président du Syndicat, Michel Volle, a présenté les différentes versions d'organigramme présentement en circulation. La proposition conduirait essentiellement au partage de l'enseignement de premier cycle de la recherche et des études de cycles supérieurs. Le Syndicat avait eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'échanger sur le sujet avec le Recteur. Le Syndicat avait suggéré l'ajout d'un décanat aux affaires professorales (et départementales) dans une éventuelle structure dans le but de ne pas disperser, au sein de plusieurs vice-rectorats académiques, les différents éléments de la tâche professorale ainsi que celles des départements. Par ailleurs, certains membres voyaient dans ce partage entre l'enseignement et la recherche au sein de deux vices rectorats, une façon de développer la recherche à l'UQTR. Tout en reconnaissant l'importance du développement de la recherche, et des objectifs actuels de la CSM, d'autres membres reconnaissaient, par ailleurs, que la mise en place d'une nouvelle structure partageant la recherche et l'enseignement ne pouvait garantir l'atteinte de ces objectifs de développement. Plusieurs ont plutôt signalé que le développement de la recherche devait, en

l'occurrence, être atteint par l'ajout de ressources humaines et financières au Décanat des études avancées et de la recherche et/ou au Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche.

### **Évaluation des enseignements et des enseignants**

Le Syndicat avait aussi prévu au programme de cette journée, une présentation sur l'évaluation des enseignements. Malheureusement, la conférencière ne pouvait être présente le 15 juin. Le Vice-président aux relations de travail a donc fait une présentation de deux modèles d'évaluation des professeurs, soit celui de l'UQTR et celui de l'Université de Montréal. L'essentiel de la présentation portait sur les critères utilisés par chacune des universités ainsi que sur la fréquence des évaluations. Les professeurs de l'UQTR et de l'Université de Montréal sont évalués deux fois en prévision de l'acquisition de la permanence. Le professeur de l'Université de Montréal n'est évalué que dans le cadre de ses demandes de promotion, soit le passage de professeur adjoint à professeur agrégé (permanence) et le passage de professeur agrégé à titulaire, sur la base de son dossier académique et de critères relatifs au titre de la promotion demandée. Le dossier est évalué par le Conseil de Faculté ou par le comité exécutif de la Faculté. Si la demande de promotion est refusée, le dossier est transmis, à la demande du professeur, au Conseil de l'Université qui accorde ou refuse la promotion. Comme suite à ce deuxième refus, le dossier est acheminé, toujours à la demande du professeur, à un comité spécial d'évaluation nommé pour la durée de la convention collective. Le professeur de l'UQTR est évalué tous les six ans, en plus de produire un rapport biennal, et toute demande de promotion est soumise à une autre évaluation.

En plénière, la question de l'évaluation des enseignements a été longuement abordée, laquelle se retrouve indéniablement dans le processus d'évaluation des professeurs. Ce sujet a suscité de multiples réactions de la part des professeurs et la plupart reconnaissent la nécessité de poursuivre les échanges sur ce sujet dès la rentrée 2006. L'évaluation des enseignements s'avère être un outil important d'analyse critique de nos enseignements afin d'améliorer ce dernier ou encore de mieux saisir les réactions de nos étudiants à la diffusion des connaissances en relation avec les objectifs de nos programmes. Plusieurs professeurs

ont soulevé la problématique de l'évaluation actuelle de tous les enseignements par l'entremise du Web, sans égard à une éthique nécessaire lors d'un processus pouvant avoir des conséquences sur la carrière d'un professeur et en l'absence de règles minimales sur la qualité de l'environnement intellectuel dans lequel s'effectue cette évaluation. La formulation de certaines questions du formulaire d'évaluation a aussi été soulevée, ainsi que l'utilisation d'une cote globale de performance confondant les enseignements et la qualité de l'environnement en classe. À cet effet, dès que possible, nous organiserons des rencontres afin d'échanger sur cette problématique pour le moins importante dans notre poursuite de l'excellence dans nos enseignements sur des bases solides, sur le plan scientifique, du mode d'évaluation.

D'ici là, je vous souhaite, au nom de l'ensemble des membres de l'exécutif et des personnels du SPPUQTR, de bonnes vacances et un été ensoleillé.



## Résultats du sondage sur le rapport sur l'équité de la tâche du professeur de l'UQTR

	Total	Répondants	
Nombre de professeurs	354	179	50,6%
Nombre de départements	22	11	50%

Questions 1	Par professeur	%	Par département	%
-------------	----------------	---	-----------------	---

Concernant les recommandations du Comité paritaire sur la tâche d'enseignement, plus particulièrement l'attribution d'un pourcentage à chaque cours, l'assemblée départementale est :

Favorable	24	13,4%	2	
Défavorable	123	68,7%	8	72,7%
Indécise	32	17,9%	1	

### Questions 2

Concernant les recommandations du Comité paritaire sur la tâche de recherche, l'assemblée départementale est :

Favorable	41	22,9%	3	
Défavorable	106	59,2%	7	63,6%
Indécise	32	17,9%	1	

### Questions 3

Concernant les recommandations du Comité paritaire sur la tâche de services à la collectivité, l'assemblée départementale est :

Favorable	62	34,6%	4	
Défavorable	100	55,9%	6	54,5%
Indécise	17	9,5%	1	

### Questions 4

Concernant les recommandations du Comité paritaire sur la tâche de direction pédagogique, plus particulièrement sur les modalités d'attribution des primes et déguèments, l'assemblée départementale est :

Favorable	92	51,4%	4	
Défavorable	87	48,6%	7	63,6%
Indécise	0	0,0%	0	

### Questions 5

L'assemblée départementale recommande au comité de négociation syndical pour le renouvellement de la convention collective de donner une priorité à l'augmentation du nombre de déguèments d'enseignement destinés à la gestion académique :

Favorable	92	51,4%	6	60,0%
Défavorable	45	25,1%	2	
Indécise	35	19,6%	2	
	172		10	

### Questions 6

L'assemblée départementale recommande que la convention collective maintienne l'autonomie départementale dans la répartition et la pondération des tâches de professeur :

Favorable	165	92,2%	9	90,0%
Défavorable	0	0,0%	0	
Indécise	7	3,9%	1	

# Promotion 2005-2006

Lors de la réunion du 23 mai dernier, le Conseil d'administration de l'UQTR a dévoilé les noms des professeurs et professeures promus pour l'année 2005-2006.

Les promotions sont accordées au mérite par un comité paritaire composé de deux professeurs et de deux représentants de la Direction. Deux autres personnes sont sélectionnées par la Commission des études à partir d'une liste de candidatures soumise par la Syndicat et la Direction de l'UQTR. Le comité est présidé par le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

En mars dernier, le Syndicat avait rencontré les professeurs qui souhaitaient faire une demande de promotion. Cette rencontre avait

pour but de discuter avec eux des clauses de la convention collective traitant de la question, ainsi que des critères, de la méthode et des modalités d'évaluation 2005-2006 pour le passage non automatique d'une catégorie à une autre de l'échelle de traitement des professeurs, de la façon de préparer leur dossier et des modes de fonctionnement du comité de promotion. Plus d'une vingtaine de professeurs avaient participé au dîner-rencontre.

Le Comité de promotion a étudié les dossiers de quinze (15) professeurs : neuf demandes ont été acceptées, six ont été rejetées.

Catégorie	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005		2005-2006	
	D	A	D	A	D	A	D	A	D	A	D*	A**
II à III	2	2	2	2	6	4	1		1			
III à IV	21	15	26	13	14	12	8		5		15	9
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>17</b>	<b>28</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>9</b>
	74%		54%		80%		75%		55%		60%	

\*Nombre de promotions demandées  
\*\*Nombre de promotions accordées

## Délégation syndicale au Comité de promotion



**Ghyslain Parent**, professeur du Département des sciences de l'éducation. M. Parent a été élu en septembre 2004 pour un mandat de trois ans se terminant en septembre 2007.



**Claude Genest**, professeur au Département des sciences humaines, section géographie et vice-président aux services à la collectivité du Syndicat. M. Genest a été élu en mars 2006 pour un mandat de trois ans se terminant en mars 2009.



**Robert Stampfler**, professeur titulaire et conseiller à la recherche institutionnelle à l'École de technologie supérieure de l'Université du Québec. Ancien professeur de l'UQTR au Département de mathématiques et d'informatique de 1983 à 2003.

## Liste des professeurs et professeures promus en 2006

M. **Éric Asselin**, professeur au Département de chimie-biologie;

M. **Marc-André Bernier**, professeur au Département de lettres et de communication sociale;

M. **Gilles Bronchti**, professeur au Département de chimie-biologie;

M. **Jean-Christophe Cuillière**, professeur au Département de génie mécanique ;

M. **Yves Lachapelle**, professeur au Département de psychoéducation ;

M. **Denis Lagacé**, professeur au Département de génie industriel;

M. **Robert Lanouette**, professeur au Département de génie chimique;

Mme **Marie Lequin**, professeure au Département d'études en loisir, culture et tourisme ;

Mme **Nadia Rousseau**, professeure au Département des sciences de l'éducation.

Les officiers du Comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR félicitent les collègues promus.

# Implication syndicale

Le Comité exécutif a toujours favorisé la participation des professeurs aux activités syndicales. Il s'agit sûrement de la meilleure façon de rester près de leurs préoccupations.

Le 25 mai dernier, le Conseil syndical a adopté une nouvelle règle de désignation des représentants du Syndicat et des professeurs à différents comités.

Cette nouvelle procédure prévoit l'appel de candidature via le bulletin d'information. À l'automne, le Conseil syndical aura à confirmer la composition des différents comités syndicaux.

Ceux et celles qui souhaiteraient s'impliquer n'ont qu'à compléter le bulletin ci-joint et à le retourner au Secrétariat du Syndicat avant la prochaine réunion du Conseil syndical (21 septembre).

## Bulletin de mise en candidature

Je \_\_\_\_\_

du Département de \_\_\_\_\_

Appuyé-e par \_\_\_\_\_

du Département de \_\_\_\_\_ dépose ma candidature aux comités syndicaux suivants.

Signature du candidat : \_\_\_\_\_

## Comités

- |   |                          |
|---|--------------------------|
| Comité des services à la collectivité   | <input type="checkbox"/> |
| Comité réseau des assurances collectives (CRAC)   | <input type="checkbox"/> |
| Comité intersyndical des régimes de retraite et des assurances collectives de l'UQ (CIRRAC) | <input type="checkbox"/> |
| Comité d'études sur le fonds de réserve   | <input type="checkbox"/> |
| Sous-comité de l'IPUQTR sur l'analyse des budgets de l'UQTR                                 | <input type="checkbox"/> |
| Sous-comité de l'IPUQTR sur la qualité de vie à l'UQTR                                      | <input type="checkbox"/> |
| Comité institutionnel contre le harcèlement sexuel  | <input type="checkbox"/> |
| Comité institutionnel de gestion du stationnement   | <input type="checkbox"/> |
| Comité institutionnel des services alimentaires   | <input type="checkbox"/> |
| Comité institutionnel des non-fumeurs   | <input type="checkbox"/> |
| Comité institutionnel sur l'environnement à l'UQTR  | <input type="checkbox"/> |
| Comité paritaire de préparation à la retraite   | <input type="checkbox"/> |
| Comité paritaire d'accès à l'égalité à l'embauche   | <input type="checkbox"/> |

Compétez et retournez au Secrétariat du Syndicat, local 1119 Ringuet

## **Nouvelle convention collective des chargés de cours de l'UQTR**

**Nous reproduisons le résumé des changements apportés à la convention collective des chargés de cours tel que publié dans le journal du Syndicat le Mille-Feuille Vol. 21 No 1 Mai 2006.**

**La convention collective entre en vigueur le jour de sa signature et le demeure jusqu'au 31 mai 2010.**

### **Représentation**

*Après modification législative et réglementaire, le Conseil d'administration comprend, parmi ses membres, deux (2) chargés de cours désignés par les chargés de cours.» De plus, l'Université s'engage à écrire une lettre conjointe afin de permettre l'élection d'un deuxième chargé de cours au Conseil d'administration.*

*Ajouter la participation des chargés de cours à la vie départementale : «Deux fois par année, à l'automne et à l'hiver, un département (comité exécutif ou directeur de département), comptant plus de dix (10) chargés de cours à contrat durant l'année précédente, rencontre les chargés de cours annuels et un représentant des chargés de cours sessionnels nommé par les chargés de cours du département pour échanger sur des questions d'ordre académique et pédagogique les concernant.»*

*Le montant de l'indemnité pour chaque heure de présence aux réunions est majoré de 35\$ à 45\$.*

*Enlever l'exception de la Commission des études afin que les chargés de cours qui y siègent soient rémunérés.*

*Liberté politique et académique, interdit de discrimination et de harcèlement psychologique*

*Une clause contre le harcèlement psychologique est ajoutée.*

### **Exigences de qualifications**

*Compte tenu de la diversité des disciplines et des champs d'étude, les exigences de qualification sont établies pour chaque cours ou ensemble de cours en précisant :*

- la formation académique requise dans la spécialisation, ou;
- l'expérience minimale requise, ou les deux (2) s'il y a lieu;
- s'il y a lieu, les habiletés pédagogiques particulières établies par les assemblées départementales en regard de la formule pédagogique utilisée pour le cours;
- et s'il y a lieu, l'obligation d'être membre en règle d'un ordre professionnel ou de posséder le titre requis lorsque la spécificité du cours en justifie la nécessité ou parce qu'il s'agit d'un cours préparatoire aux examens de cet ordre. Si une telle exigence avait pour effet de faire perdre à un chargé de cours la compétence reconnue ou les exigences de qualification du seul fait qu'il n'est pas membre de l'ordre professionnel ou ne possède pas le titre requis, les parties se rencontreront afin de trouver une solution pour que le chargé de cours conserve sa qualification;
- la connaissance ou la capacité d'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) lorsque requis par la nature même d'un cours et seulement lorsque la spécificité du contenu du cours en justifie la nécessité.

*Dans le cas où, selon l'avis du département un cours a été modifié de façon substantielle, «cet avis du département doit indiquer en quoi cette modification est substantielle.»*

### **Liste de pointage**

*Dans le cas de fusion de départements, d'intégration de programmes dans un autre département, d'intégration d'un département dans un autre département ou de scission d'un département, le pointage global des chargés de cours concernés est également transféré dans le nouveau département. Dans le cas d'un transfert d'un ou de plusieurs cours d'un département à un autre, seul le pointage relié au(x) cours dispensé(s) est également transféré dans le nouveau département.*

*Modifier les cas suivants pour demeurer sur la liste de pointage:*

*k) le chargé de cours signe un contrat de travail à l'étranger avec une organisation reconnue de coopération internationale (durée du premier contrat).*

*l) Donner la possibilité de récupérer son pointage quand un chargé de cours revient sur la liste de pointage après avoir été retiré de la liste*

*Lors de l'affichage des cours, la liste de pointage et la fiche individuelle de qualification ne seront plus envoyées par la poste aux chargés de cours. Elles seront affichées sur le Web.*

### **Répartition des charges de cours**

*Les étudiants en situation de double-emploi n'ont pas accès à la clause de réserve.*

*La répartition des cours ne sera plus envoyée par la poste aux chargés de cours. Elle sera affichée sur le Web.*

### **Congés de maladie, accident de travail et congés spéciaux**

*Un congé de responsabilité familiale est ajouté.*

### **Perfectionnement, développement pédagogique et rayonnement**

*Un montant de 15,000\$ pour le rayonnement est ajouté.*

### **Locaux**

*La ligne réseau sera installée dans les bureaux des chargés de cours.*

*Les locaux réservés aux chargés de cours comme salle de travail seront tout équipés (ordinateur, Internet, boîte vocale).*

### **Renouvellement du parc informatique**

*Le tiers du parc informatique, mis à la disposition des chargés de cours, est remplacé à chaque année de la durée de la convention collective.*

Une mesure administrative assure la mise à jour des logiciels et des ordinateurs.

### **21.03 Matériel et fournitures**

Le montant alloué à la coopérative est bonifié de 40\$ à 50\$.

#### **Article 24 : Prime de départ à la retraite et régime de retraite**

À partir de l'année 2008-2009, l'Université verse un montant forfaitaire équivalant au nombre annuel moyen de charges de cours dispensées au cours des cinq (5) meilleures années des dix (10) dernières années, et ce, au taux salarial au départ à la retraite du chargé de cours qui répond aux conditions d'admissibilité suivantes :

- avoir été considéré en situation de simple emploi pour les fins d'attribution des charges de cours pendant une période d'au moins dix (10) ans durant les quinze (15) dernières années précédant la retraite;
- être âgé de 60 à 69 ans inclusivement;
- avoir accumulé 100 points et plus.

(...)

#### **Échelles salariales**

Au 1er juin 2008, les échelles de salaire sont ajustées de 2%.

Au 1er juin 2009, les échelles de salaire sont ajustées de 2%.

#### **Lettre d'entente no 2 (chargés de cours annuels)**

Tâche : Prolongation du délai jusqu'à la première semaine complète du mois d'août d'une année pour être admissible au statut de chargé de cours annuel. (...)

le chargé de cours annuel, qui a obtenu moins de sept (7) charges de cours, peut se voir attribuer en cours d'année des charges de cours additionnelles.

## **Le club des anciens présidents du SPPUQTR**



#### **L'offre au chargé de cours annuel**

Entre la répartition annuelle et la première semaine complète du mois d'août, le chargé de cours qui devient admissible à un contrat annuel doit en faire la demande.

Lorsqu'un chargé de cours obtient le statut de chargé de cours annuel par les ajouts, le contrat de ce chargé de cours prend effet à compter du début de la session suivant la demande du chargé de cours.

Exemple : Avril - Session d'été

Mai/Juin - Session d'automne

Le montant forfaitaire est versé au prorata des mois travaillés.

#### **Programme de travail annuel**

Dans les trente (30) jours précédant la fin du contrat annuel, le chargé de cours doit déposer au Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche un rapport sur la réalisation de son programme de travail annuel.

Conditions matérielles : Accès au budget de 50\$ par cours à la COOP.

À l'occasion de la journée bilan et plan d'action du Syndicat, la tradition veut que le Comité exécutif invite les anciens présidents.

On remarque sur la photo.

Première rangée : Paul Langlois, président de 1984 à 1988, Paul Gagné, président de 1974 à 1976 et président actuel de l'Association des professeurs retraités de l'UQTR, Bernard Vermot-Desroches, président de 1978 à 1979, Mme Cécile Sabourin, présidente actuelle de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) et Michel Volle, président depuis 2005.

Deuxième rangée : Mack Saint-Louis, président de 1981 à 1984 et de 2001 à 2002, Marc-André Gilbert, président de 1988 à 1992 et Pierre Senay, président de 1972 à 1973.

# Le SPPUQTR en fête

Au début de 1969, à la veille de la création de l'Université du Québec à Trois-Rivières, les enseignants du Centre d'études universitaires se regroupent en association et se fusionnent au Syndicat des enseignants de l'École normale Duplessis pour former l'Association des professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières. L'Association qui représente l'ensemble des professeurs de l'UQTR, est accrédité comme syndicat le 8 février 1971. Il y a de cela plus de 35 ans.

Le Comité exécutif a convenu de tenir quelques activités soulignant cet anniversaire, dont le regroupement de l'ensemble des officiers syndicaux depuis la création, la mise à jour du site internet et l'agrandissement du tableau commémoratif.

De plus, à compter de l'automne, les activités régulières du Syndicat prendront les teintes du 35<sup>e</sup> anniversaire. À suivre!



## Prix septentrion 2006 à Guildo Rousseau

Le professeur retraité **Guildo Rousseau** du Département de français vient de recevoir le **Prix Septentrion 2006** de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie, pour son livre sur l'histoire de ses ancêtres, intitulé : *Les Rousseau de Pohénégamook : de l'île d'Orléans à la Côte-du-Sud (1663-1920)*, Sillery (Québec), Les Éditions du Septentrion, 2006, 344 p. Le Prix Septentrion récompense le meilleur ouvrage dans le domaine de l'histoire des familles au Québec. Pour plus d'information, consulter les deux sites Web suivants : [www.septentrion.qc.ca](http://www.septentrion.qc.ca) ; [www.lenavigateur.ca](http://www.lenavigateur.ca)

Ensemble depuis 35 ans  
1971 2006  
Syndicat des professeurs et des professeures  
Université du Québec à Trois-Rivières

## Membres du Comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures 2005-2006

M. Michel Volle, président, M. Alain Chalifour, premier vice-président aux relations de travail, M. Mircea Gonciar, deuxième vice-président aux affaires syndicales, Mme Lucie Guillemette, vice-présidente aux affaires universitaires, M. Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité, M. Michel Nolin, secrétaire et M. Sylvain Beaudry, trésorier.

### Le Point d'ancre est publié par le Comité exécutif

Pour correspondance :  
SPPUQTR  
3351, boul. des Forges C.P. 500  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7  
Téléphone 819.376.5041  
Télécopieur 819.379.2341  
Courriel : [syndicat.profs@uqtr.ca](mailto:syndicat.profs@uqtr.ca)  
Internet : [www.spuqtr.ca](http://www.spuqtr.ca)



Syndicat des professeurs  
et des professeures  
Université du Québec à Trois-Rivières

Le logo du Syndicat des professeurs et des professeures  
regroupe trois niveaux de signification :

*le livre ouvert*  
*l'arbre en croissance*  
*les mains ouvertes vers les étudiants et la société*